



---

# *Bulletin d'information*

---

## **LA SAISON 2019 DE MOTONEIGE SE TERMINE DANS LE PARC NATIONAL DU GROS-MORNE POUR LES TITULAIRES DE PERMIS DE MOTONEIGE PUBLICS ET COMMERCIAUX**

**ROCKY HARBOUR (T.-N.-L.), 23 avril 2019** – Le 30 avril 2019 marquera la fin de la saison de motoneige dans le parc national du Gros-Morne pour les titulaires de permis de motoneige publics/commerciaux en conformité avec les conditions prévues dans le permis.

Même si parfois les conditions de neige demeurent propices aux conducteurs de motoneige dans les corridors tard au printemps, particulièrement en altitude, les dates fixées dans notre permis permettent d'assurer la protection de la faune et de la flore lors du changement de saison.

Parcs Canada remercie les motoneigistes de suivre les consignes de sécurité, de respecter les corridors désignés et de collaborer avec notre personnel pour protéger et préserver notre environnement. En respectant les conditions des permis de motoneige, les conducteurs font en sorte que les écosystèmes importants du parc national du Gros-Morne soient protégés pour l'avenir.

-30-

### **Renseignements :**

Greg Knott  
Agent, relations publiques et communications  
Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador  
Parcs Canada  
709-458-3273  
[gregory.knott@canada.ca](mailto:gregory.knott@canada.ca)  
[@ParcsCanadaTNL](https://www.instagram.com/ParcsCanadaTNL)  
[www.facebook.com/GrosMorneTNL/](https://www.facebook.com/GrosMorneTNL/)